

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-dixième session
Session virtuelle, 25 août 2020

Point 14 de l'ordre du jour

**STRATÉGIE POUR TRANSPOSER À UNE PLUS GRANDE ÉCHELLE LES
INNOVATIONS EN SANTÉ DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS**

Rapport du Secrétariat

SOMMAIRE

	Paragraphes
INTRODUCTION	1-4
ANALYSE DE LA SITUATION ET JUSTIFICATION	5-11
LA STRATÉGIE RÉGIONALE.....	12-35
INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES	36-37
SUIVI ET ÉVALUATION	38-39
CONCLUSION.....	40-42

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

1. Avec l'accélération de la mondialisation, l'innovation est devenue un élément majeur de différenciation et de transformation qui a un impact significatif à long terme sur l'amélioration de la qualité de vie des populations dans le monde. La demande qui est faite d'intensifier les efforts d'innovation paraît bien plus forte en Afrique que partout ailleurs pour relever les défis contextuels qui se posent. La demande d'innovation est plus accentuée dans le secteur de la santé, qui enregistre de mauvais résultats sanitaires en dépit des progrès réalisés au niveau mondial aussi bien dans la réduction des décès de mères et d'enfants que sur le front de la lutte contre les maladies infectieuses. Les résultats sanitaires sont encore plus mauvais dans les contextes de fragilité et au niveau des groupes marginalisés.
2. Le maintien de la trajectoire actuelle ne suffira pas à satisfaire les sollicitations liées à la santé, ni à pallier les insuffisances importantes qui perdurent dans la majorité des pays africains. C'est donc dire que l'Afrique devrait s'efforcer d'édifier des systèmes de santé de qualité, adossés sur des innovations continues leur permettant de s'arrimer à l'évolution des besoins de la population. Plusieurs études ont mis en exergue les possibilités sans précédent qui s'offrent à l'Afrique de fournir des soins de santé de qualité à ses populations en tirant parti des technologies émergentes et des innovations.
3. Cependant, la majorité des États Membres de la Région africaine ne peuvent pas créer une demande durable ni transposer à une plus grande échelle les innovations en santé afin de répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables. Une stratégie régionale visant à soutenir le développement et la mise à l'échelle de solutions sanitaires novatrices et adaptées aux conditions locales est requise de toute urgence pour améliorer les résultats sanitaires dans la Région africaine.
4. La présente stratégie donne aux États Membres l'occasion de renforcer leurs systèmes d'innovation pour mieux les adapter aux besoins en la matière dans la Région africaine. Le succès de l'édification d'un système d'innovation fonctionnel qui met à profit et généralise les innovations nouvelles et améliorées sera un facteur déterminant pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle et l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé.
5. Le Comité régional a examiné et a adopté la stratégie pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine.

INTRODUCTION

1. Une innovation se définit au sens large comme une nouvelle solution dotée de la capacité de transformation nécessaire pour accélérer l'impact attendu.¹ L'innovation implique : la mise en place d'un nouveau produit ou la modification d'un produit existant ; l'adoption de nouveaux processus de prestation de services et de mise à disposition de produits ; l'introduction de méthodes de travail plus rationnelles avec des partenaires nouveaux et divers ; ou encore le recours à de nouveaux modèles sociaux, commerciaux et organisationnels. Dans le cadre des soins de santé, l'innovation vise à rallonger l'espérance de vie, à améliorer la qualité de vie, les possibilités de diagnostic et de traitement, tout comme l'efficacité et la rentabilité du système de santé.

2. Le XX^e siècle a été marqué par une transformation de la santé dans le monde, sous l'impulsion d'innovations qui ont permis de rallonger l'espérance de vie et de relever la qualité de vie des populations.² Une tendance analogue peut se dégager, car les nouvelles technologies et les innovations non technologiques continuent d'améliorer rapidement la prestation des soins de santé. L'avènement de l'intelligence artificielle, de la génomique, de la recherche sur les cellules souches, de la chirurgie robotique, de la télémédecine et des applications de santé mobile contribue sans cesse à l'amélioration des systèmes de prestation de soins de santé.³

3. Malgré ses rendements potentiels, une étude réalisée par le Groupe de la Banque mondiale a indiqué que les pays africains investissent beaucoup moins dans l'innovation (environ 0,01 % par habitant) que les pays industrialisés.⁴ Le rapport a montré que la majorité des pays africains manquent, à des degrés divers, d'institutions fortes, de capital humain qualifié, d'infrastructures adaptées, de technologies et produits créatifs, de sophistication commerciale et des entreprises. L'indice mondial de l'innovation 2019⁵ relève que seuls sept pays d'Afrique subsaharienne⁶ se classent parmi les 100 premiers pays du monde en matière d'innovation.

4. Une stratégie globale qui aidera à créer un environnement propice pour stimuler et alimenter la créativité afin d'assurer un impact durable s'avère nécessaire pour tirer véritablement parti des possibilités qu'offrent les technologies émergentes et les innovations non technologiques. Les gouvernements nationaux et les autres principales parties prenantes, notamment le secteur privé, doivent à ce titre œuvrer de concert afin d'exploiter les ressources, le temps et les efforts investis dans la mise en place et la gestion de systèmes d'innovation nationaux pour favoriser un développement durable et inclusif.

¹ Development Innovation Principles in Practice: Insights and Examples to Bridge Theory and Action. Disponible en anglais à l'adresse suivante :

https://static1.squarespace.com/static/5b156e3bf2e6b10bb0788609/t/5e1f09eec7a87d3abb5e1878/1579092477655/8+Principles+of+Innovation_FNL.pdf (consulté en mars 2020).

² Health and Development in the 20th Century. Disponible en anglais à l'adresse

https://www.who.int/whr/1999/en/whr99_ch1_en.pdf?ua=1 (consulté en mars 2020).

³ Health and Healthcare in the Fourth Industrial Revolution. Disponible en anglais à l'adresse

http://www3.weforum.org/docs/WEF_Shaping_the_Future_of_Health_Council_Report.pdf (consulté en mars 2020).

⁴ The Innovation Paradox Developing-Country Capabilities and the Unrealized Promise of Technological Catch-Up. Disponible en anglais à l'adresse

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28341/9781464811609.pdf?sequence=4&isAllowed=y> (consulté en mars 2020).

⁵ Global Innovation Index 2019 Creating Healthy Lives—The Future of Medical Innovation. Disponible en anglais à l'adresse https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_gii_2019.pdf (consulté en mars 2020).

⁶ Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal.

ANALYSE DE LA SITUATION ET JUSTIFICATION

Analyse de la situation

5. Dans un monde de plus en plus globalisé, l'innovation est devenue un élément important de différenciation porteur d'un impact qui peut être significatif et durable. Or, force est de constater que l'innovation semble rester l'apanage des pays riches lorsque l'on tient compte des coûts élevés de recherche-développement et des investissements massifs en capital humain qu'elle exige. Malgré cela, la demande pour les innovations africaines ne cesse de croître du fait de l'impérieuse nécessité de trouver des solutions immédiates et durables aux problèmes majeurs qui se posent sur le continent.

6. Les indicateurs de santé dans la Région africaine obtiennent par exemple les scores les plus faibles, malgré des avancées enregistrées sur le plan mondial dans des domaines tels que la réduction des décès de mères et d'enfants, l'allongement de l'espérance de vie et la lutte contre les maladies infectieuses.⁷ Les résultats sanitaires sont encore plus mauvais dans les contextes de fragilité, mais aussi en zone rurale, dans les bidonvilles et en zone de conflit, ainsi que dans les groupes marginalisés, notamment au sein des populations pauvres et chez les personnes handicapées. De plus, les nouvelles dynamiques socioéconomiques et les changements épidémiologiques liés à l'exode rural non planifié et au changement climatique contribuent à alourdir la charge de morbidité.⁸

7. La Commission du Lancet sur l'avenir de la santé en Afrique subsaharienne⁹ a publié un article dans lequel elle insiste sur le fait que des innovations africaines et locales sont l'une des clés à actionner pour obtenir de meilleurs résultats sanitaires sur le continent africain. Le message principal à retenir de la Commission est d'une part que les opportunités à venir seront autant d'autres occasions manquées si l'on continue d'utiliser les approches qui existent déjà et si le rythme actuel est maintenu, et d'autre part que les pays sont encouragés à définir leur propre trajectoire sur le chemin qui mène à l'innovation durable afin d'améliorer l'état de santé de leurs populations.

8. Une réunion de consultation d'experts organisée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique sur la transposition à une plus grande échelle des innovations sanitaires en Afrique¹⁰ a mis en évidence la nécessité pour les États Membres de procéder à une réorientation stratégique en donnant la priorité à l'innovation dans la prestation des soins de santé et en s'adaptant à l'évolution des besoins de la population. L'étude sur la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé menée par l'agence de développement de l'Union africaine, AUDA-NEPAD,¹¹ a relevé le manque d'approches systématiques au niveau national pour fixer les priorités et coordonner la généralisation des innovations hautement efficaces en Afrique.

⁷ Nations Unies. Rapport sur les objectifs de développement durable 2009. Disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf (consulté en mars 2020).

⁸ Non-Communicable Diseases and Urbanization in African Cities: A Narrative Review. Disponible en anglais à l'adresse <https://www.intechopen.com/online-first/non-communicable-diseases-and-urbanization-in-african-cities-a-narrative-review>. (consulté en mars 2020).

⁹ Vers une vie plus longue et plus saine pour tous les africains à l'horizon 2030: Rapport de la Commission du Lancet sur l'avenir de la santé en Afrique subsaharienne. Disponible à l'adresse https://marlin-prod.literatumonline.com/pb-assets/Lancet/stories/commissions/africa-2017/africa_french_translation.pdf (consulté en mars 2020).

¹⁰ <https://oasiswebsoft.com/our-founder-joins-who-consultation-team/> (consulté en mars 2020).

¹¹ Health Research and Innovation Strategy for Africa (HRISA) 2018-2030. Disponible en anglais à l'adresse <https://www.nepad.org/publication/health-research-and-innovation-strategy-africa-hrisa-2018-2030> (consulté en mars 2020).

9. Le premier Challenge de l’OMS pour l’innovation en santé¹² lancé par le Bureau régional en octobre 2018 a mis en lumière plus de 2400 solutions innovantes,¹³ ce qui démontre que l’Afrique recèle le potentiel qu’il faut pour développer des innovations capables de résoudre les problèmes de santé auxquels elle est confrontée. L’utilisation de drones médicaux de la firme Zipline qui a permis d’acheminer des produits médicaux d’importance vitale au Rwanda¹⁴ et au Ghana¹⁵ a montré l’effet positif que l’innovation peut induire si elle est bien exploitée. Il incombe donc aux États Membres de jouer le rôle de catalyseur en formulant des politiques, des stratégies et des mécanismes d’incitation fondés sur des bases factuelles pour soutenir l’adoption d’innovations prometteuses et leur intégration dans les systèmes de santé nationaux.

Justification

10. L’innovation constitue un levier essentiel à actionner pour accélérer la mise en route de la couverture sanitaire universelle¹⁶ et l’atteinte des objectifs de développement durable.¹⁷ Le treizième programme général de travail de l’OMS¹⁸ et la Décennie d’action des Nations Unies pour les objectifs de développement durable ont souligné l’importance de l’innovation en tant qu’approche porteuse de transformation pour accélérer les progrès vers l’instauration de la couverture sanitaire universelle et l’atteinte des objectifs de développement durable.

11. Dans cette logique, les États Membres doivent renforcer leurs capacités et consolider leurs mécanismes institutionnels pour mettre à profit et gérer des innovations adaptées aux besoins locaux. Pour y parvenir, les pays doivent de toute urgence élaborer des stratégies dynamiques et intégrées susceptibles de promouvoir le développement et la transposition à une plus grande échelle d’innovations adaptées aux besoins locaux afin d’accélérer l’obtention de meilleurs résultats sanitaires dans la Région africaine et de maintenir ces résultats.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE

12. But, objectifs et cibles

But

13. Mettre à profit et transposer efficacement à une plus grande échelle les innovations à fort impact qui répondent à des besoins sanitaires non satisfaits et accélèrent l’obtention de meilleurs résultats sanitaires.

¹² WHO Africa Innovation Challenge: Promoting African Solutions for Africa’s Health. Disponible en anglais à l’adresse <https://www.afro.who.int/media-centre/events/world-health-organization-africa-innovation-challenge-promoting-african> (consulté en décembre 2019).

¹³ Winners of inaugural WHO Innovation Challenge announced. Disponible en anglais à l’adresse <https://www.afro.who.int/news/winners-inaugural-who-innovation-challenge-announced>.

¹⁴ Drones Are Now Delivering Critical Medical Supplies in Rwanda. Disponible à l’adresse <https://www.globalcitizen.org/fr/content/drones-now-deliver-medical-supplies-rwanda/>.

¹⁵ Zipline’s drone delivery of medical products expanded into Ghana. Disponible à l’adresse <https://www.pharmaceutical-technology.com/news/zipline-ghana-medical-supplies-drones/>.

¹⁶ Rapport spécial d’UNITAID sur l’innovation et la couverture sanitaire universelle. Disponible en anglais à l’adresse <https://unitaid.org/assets/Special-Report-Innovation-in-universal-health-coverage.pdf> (consulté en mai 2020).

¹⁷ Science, Technology and Innovation for the SDGs. Disponible en anglais à l’adresse <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/science-technology-and-innovation-for-the-sdgs.html> (consulté en mai 2020).

¹⁸ Treizième Programme général de travail 2019-2023. Disponible en anglais à l’adresse <https://www.who.int/about/what-we-do/thirteenth-general-programme-of-work-2019---2023> (consulté en mai 2020).

Objectifs :

- a) favoriser le développement, le recensement et la sélection d'innovations en santé et de technologies sanitaires appropriées sur la base d'une évaluation des besoins et des priorités locales ;
- b) élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes d'incitation efficaces ;
- c) créer et rendre opérationnels des modèles de financement novateurs, notamment des instruments non fiscaux et de réduction des risques ;
- d) insuffler en permanence de nouvelles idées novatrices dans les plateformes d'innovation existantes ;
- e) mettre à profit la recherche sur la mise en œuvre pour doper l'innovation en santé en veillant à son adaptation aux contextes locaux et à la durabilité ; et
- f) constituer et maintenir une main-d'œuvre qualifiée en déployant des outils et des programmes de formation.

Cibles

D'ici à 2023 :

- a) 80 % des États Membres ont procédé à une évaluation des besoins pour déterminer les principales lacunes de leurs systèmes de santé qui doivent être résorbées au moyen d'innovations, et pour établir des profils de produits cibles correspondants ;
- b) 75 % des États Membres ont formulé des politiques et mis en place des cadres d'incitation pour encourager le développement d'innovations sanitaires à fort impact ;
- c) 50 % des États Membres ont mis au point des outils d'analyse permettant d'évaluer l'impact économique et social des innovations afin d'éclairer la prise de décision ;
- d) 80 % des États Membres ont mis en place des mécanismes de coordination de haut niveau pour faciliter la transposition à plus grande échelle des innovations qui répondent aux attentes de la population la plus vulnérable.

D'ici à 2025 :

- a) 80 % des États Membres ont mis en place des systèmes nationaux de délivrance de brevets tenant pleinement compte des éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC),¹⁹ et particulièrement des flexibilités énoncées dans la Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique ;
- b) 75 % des États Membres ont institué des mécanismes nationaux de réglementation qui permettent d'accélérer l'examen de la valeur scientifique et du stade de maturité des innovations ;
- c) 60 % des États Membres ont adopté une approche claire de collaboration avec d'autres acteurs clés, notamment le secteur privé, en vue de promouvoir la transposition à plus grande échelle des innovations sanitaires développées sur le plan local.

D'ici à 2030 :

- a) 80 % des États Membres disposent de forums nationaux et de pôles d'innovation pleinement fonctionnels pour encourager l'introduction d'innovations et la gestion des connaissances ;

¹⁹ Amendment of the TRIPS Agreement. Disponible à l'adresse https://www.wto.org/english/tratop_e/trips_e/wtl641_e.htm (consulté en février 2020).

- b) 80 % des États Membres adoptent des approches liées à l'éducation et à la formation et font d'autres investissements nécessaires pour assurer le développement et la diffusion efficace de nouvelles innovations dans le domaine de la santé ;
- c) 90 % des États Membres ont mis en place et rendent opérationnels des mécanismes qui favorisent l'apprentissage collectif et le partage des meilleures pratiques en matière d'innovation.

Principes fondamentaux

14. **Le leadership en matière d'innovation.** La conception du programme d'innovation est la responsabilité première des gouvernements nationaux, et requiert un leadership proactif dans la définition des innovations prioritaires en fonction des besoins locaux.

15. **Le circuit des innovations.** La priorité devrait être accordée aux innovations développées à l'échelle locale, surtout au profit des groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables, à condition que ces innovations soient capables de générer un impact durable sur le plan du développement.

16. **L'accès aux soins de santé.** La transposition à plus grande échelle des innovations qui élargissent l'accès mondial aux soins de santé de qualité devrait être soutenue dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.

17. **La collaboration et le partenariat.** L'esprit de collaboration doit être encouragé entre les principales parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs, pour que les uns et les autres puissent œuvrer de concert dans la conception et l'introduction d'améliorations révolutionnaires dans la prestation de services, les produits et les politiques.

18. **L'innovation inclusive au service de tous.** La participation communautaire doit être intégrée en impliquant les personnes handicapées dans la conception et l'adoption de solutions novatrices, et en leur prêtant assistance avec des outils et des ressources si ces personnes se lancent dans l'innovation.

19. **La prise en compte de la problématique du genre et l'équité entre les sexes.** Il convient d'intégrer la participation des femmes et des groupes spéciaux au développement de l'innovation et de prévoir un financement adapté pour encourager les femmes à contribuer aux innovations en santé.

20. **La prise de risques intelligente.** Il serait avisé de prendre des risques mesurés en testant les innovations conformément à des approches reposant sur des bases factuelles et en veillant à ce que ces innovations ne visent pas à nuire.

Interventions prioritaires

21. **Créer des plateformes de mise à l'échelle des innovations au niveau le plus élevé à l'échelle nationale.** Une plateforme de surveillance institutionnelle est nécessaire, entre autres fonctions, pour définir les priorités et contribuer à coordonner la mise à l'échelle des innovations à fort impact. Cette approche est essentielle pour créer un environnement propice aux investissements d'envergure, ainsi que pour édifier les infrastructures majeures et consolider les connaissances nécessaires pour utiliser et adapter la technologie.

22. **Créer un système d'information sur la gestion de l'innovation.** Les États Membres devraient tirer parti des plateformes existantes telles que la banque de données en ligne de l'OMS sur la santé numérique et l'innovation²⁰ pour enregistrer, suivre et publier les innovations au niveau national. L'Atlas sanitaire numérique de l'OMS est une plateforme du registre technologique mondial dont le but est de renforcer et d'améliorer la coordination des solutions de santé numérique au niveau des pays.

23. **Aligner les politiques dans divers secteurs pour faciliter le développement et la mise à l'échelle des innovations sanitaires.** Les États Membres doivent élaborer des politiques en matière d'innovation cohérentes et intersectorielles qui sont suffisamment souples pour intégrer différentes approches politiques et prendre en charge diverses formes d'innovation et d'activités connexes.²¹

24. **Élaborer des stratégies reposant sur des bases factuelles pour l'application des décisions.** Il convient de mettre en place une stratégie plus explicite de mesure des performances et de l'impact qui permet d'évaluer systématiquement l'utilité des dépenses publiques pour chaque innovation. Les États Membres devraient produire des données factuelles sur la valeur scientifique et l'impact des innovations nouvelles et améliorées dans le domaine de la santé afin d'éclairer les décisions liées à la mise en œuvre. Ces données devraient comprendre une analyse du rapport coûts-avantages, le retour sur investissement et les compromis en vue d'optimiser l'efficacité du système global.

25. **Mettre en place des mécanismes d'incitation pour les innovations liées aux besoins des communautés vulnérables.** En concevant un portefeuille d'approches, les États Membres devraient assurer un accès durable aux nouvelles interventions, et plus particulièrement aux innovations à potentiel commercial limité, qui profitent aux groupes sociaux marginalisés. Les États Membres devraient par exemple soutenir directement la mise au point d'innovations qui répondent aux besoins des populations vulnérables en participant à cet effet à une recherche-développement avancée.

26. **Développer un processus de déontologie et de gestion des risques.** Les États Membres devraient élaborer des orientations sur la gestion des risques qui décrivent le moyen d'évaluer, de gérer et d'atténuer les risques associés à divers types d'innovations technologiques émergentes. Les États Membres devraient réduire les risques techniques, commerciaux et financiers liés à l'innovation en finançant la recherche-développement, tout comme les projets de démonstration, et en fixant des plafonds en matière d'obligation d'assurance.

27. **Mettre en place un mécanisme pour faciliter la circulation de l'information entre les parties prenantes.** Les États Membres devraient rendre l'information disponible, particulièrement celle qui concerne les caractéristiques essentielles des produits devant répondre aux attentes du marché, l'accès aux informations portant sur les brevets,²² les approches à adopter pour ne pas enfreindre la réglementation, les priorités en matière d'innovation ancrées sur la nécessité d'éclairer les besoins en ressources, et proposer des mesures d'incitation.

28. **Garantir l'intégration des nouveaux produits et services dans le système de santé.** Les États Membres devraient créer des possibilités de collaboration avec les chercheurs et les développeurs de

²⁰ Atlas sanitaire numérique de l'OMS. Disponible en anglais à l'adresse <https://digitalhealthatlas.org/en/-/> (consulté en mai 2020).

²¹ Fostering Innovation: The Policy Challenge. Disponible en anglais à l'adresse <https://www.oecd.org/berlin/45331377.pdf> (consulté en décembre 2019).

²² The role of intellectual property in local production in developing countries: Opportunities and challenges. Disponible à l'adresse https://www.who.int/phi/publications/int_prop_role_local_prod_opportunities-challenges.pdf?ua=1 (consulté en décembre 2019).

produits au tout début du processus de développement afin de favoriser l'intégration des innovations dans les systèmes de santé. Une telle démarche prépare les pouvoirs publics à réaliser les investissements qui s'avèrent nécessaires pour faciliter le processus d'intégration, lequel peut nécessiter de nouvelles infrastructures et de nouveaux processus.²³

29. **Institutionnaliser la formation à l'innovation pour le personnel de santé.** Les agents de santé, singulièrement les agents de santé communautaires, devraient prendre part à des formations de renforcement des capacités au cours desquelles ils pourraient acquérir les compétences requises pour l'adoption et la transposition à grande l'échelle des nouvelles technologies. Une boîte à outils pour l'innovation devrait être conçue pour l'acquisition des compétences en matière de gestion de l'innovation. Après la formation, les agents de la santé seront capables d'assurer un suivi permanent et de faire remonter l'information sur la performance des solutions novatrices adoptées, notamment en ce qui concerne l'accès, la qualité, l'efficacité et l'expérience des patients.²⁴

30. **Optimiser l'environnement réglementaire.** Les États Membres devraient adopter des réglementations et des normes susceptibles de servir d'incitations pour contribuer à une adoption et à une mise à l'échelle plus rapides des innovations en santé. Les États Membres peuvent par exemple concevoir un système de propriété intellectuelle propice aux innovateurs locaux et à la santé publique.

31. **Garantir l'accès aux nouvelles technologies en zone rurale.** Les États Membres devraient adopter les nouvelles technologies qui ont le potentiel de donner un coup de fouet aux interventions sanitaires qui ciblent les zones difficiles à atteindre, et particulièrement les zones rurales qui ont un accès restreint aux services de santé.

32. **Mettre en place des mécanismes de financement de l'innovation en santé moyennant des partenariats public-privé.** En collaboration avec le secteur privé, les États Membres devraient d'une part instituer un mécanisme de financement visant à transposer à une plus grande échelle les innovations qui répondent aux besoins des populations les plus vulnérables et, d'autre part, promouvoir la mise en corrélation et l'adaptation des expériences technologiques qui ont cours à travers le monde.

33. **Encourager une culture de l'innovation.** Les dirigeants nationaux devraient accompagner les efforts d'innovation de leurs citoyens, même lorsqu'ils n'aboutissent pas aux résultats escomptés. La récompense et la reconnaissance spéciale des idées ou des solutions durables par l'entremise des concours d'innovation sont un moyen d'encourager et de favoriser l'esprit d'innovation, plus particulièrement chez les jeunes.

Rôles et responsabilités

34. Les États Membres devraient :

- a) mobiliser des ressources suffisantes, et notamment accroître le financement intérieur, pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie ;
- b) jouer le rôle de chefs de file et assurer la gestion et le plaidoyer, notamment :
 - i) en mettant en place des mécanismes de gouvernance et de gestion à l'échelon le plus élevé ;

²³ Ackerman, E. et Strickland, E. (2018). Medical delivery drones take flight in East Africa. IEEE Spectrum, 55(1), 120-125.

²⁴ How do we ensure that innovation in health service delivery and organization is implemented, sustained and spread? Disponible en anglais à l'adresse http://www.euro.who.int/data/assets/pdf_file/0004/380731/pb-tallinn-03-eng.pdf (consulté en décembre 2019).

- ii) en instituant la signature d'accords de responsabilité entre les partenaires et organismes collaborateurs ;
 - iii) en instituant la signature d'accords de performance entre les partenaires, ainsi que le recours à des sanctions en cas de violation des processus et des procédures ; et
 - iv) en apportant un appui durable aux organismes participants ;
- c) mobiliser et apporter un soutien politique résolu aux différents échelons du système de santé afin de faciliter l'adoption de solutions innovantes développées localement et adaptées aux contextes locaux.
35. L'OMS et les partenaires devraient :
- a) élaborer et diffuser des orientations techniques pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, y compris en formulant des modes opératoires normalisés et en garantissant le suivi et l'évaluation des activités ;
 - b) faciliter les synergies et la complémentarité dans les partenariats pour la mise en œuvre de la présente stratégie dans le cadre du Plan d'action global pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous ;²⁵
 - c) favoriser la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, et fournir un appui à la formulation d'un argumentaire d'investissement afin de renforcer les capacités institutionnelles locales à transposer à une plus grande échelle les innovations en santé ;
 - d) constituer une équipe régionale d'experts pour renforcer les capacités des pays à identifier et à sélectionner les innovations en santé par une évaluation rigoureuse des besoins et une fixation des priorités en fonction des lacunes des systèmes de santé, de la charge de morbidité, du rapport coût-efficacité, de l'accessibilité financière et de la capacité de mise à l'échelle ;
 - e) mener des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'innovation et de la gestion de l'innovation.

INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES

36. La mise en œuvre de la stratégie nécessitera un engagement à l'échelle nationale et internationale. Le niveau de financement dont l'OMS a besoin pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie sera estimé en fonction du nombre d'États Membres qui requièrent un appui technique et financier.

37. Les États Membres devraient évaluer le coût, mobiliser et allouer des ressources financières pour la mise en œuvre de leurs plans. Les pays devraient aussi créer des mécanismes durables pour la coordination des partenaires afin de mobiliser des ressources auprès des intéressés et d'exploiter à fond les possibilités offertes par le secteur privé, les organisations de la société civile, les partenaires de développement et d'autres secteurs.

SUIVI ET ÉVALUATION

38. D'ici à 2021, il convient d'élaborer un outil et un cadre de suivi-évaluation, assortis d'un ensemble d'indicateurs de suivi des cibles régionales comme nationales. Ce dispositif sera utilisé par

²⁵ Une collaboration renforcée pour une meilleure santé : Plan d'action global pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous. Disponible à l'adresse <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327846/9789242516432-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (consulté en décembre 2019).

l'OMS pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie tous les deux ans. L'OMS apportera un concours aux États Membres pour qu'ils puissent faire régulièrement le point sur la mise en œuvre de la stratégie.

39. Un rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale sera présenté au Comité régional de l'OMS pour l'Afrique tous les deux ans, à partir de 2023.

CONCLUSION

40. La présente stratégie régionale marquera un tournant vers la promotion d'un accès abordable à des soins de qualité et le renforcement de l'équité en améliorant les résultats sanitaires, plus particulièrement chez les personnes vivant dans les milieux les plus défavorisés. Le succès de l'édification d'un système d'innovation fonctionnel qui permet d'exploiter et de transposer à une plus grande échelle les innovations nouvelles et améliorées sera un facteur déterminant pour la réalisation de la couverture sanitaire universelle et l'atteinte des objectifs de développement durable liés à la santé.

41. Les possibilités d'accélérer l'obtention de résultats sanitaires dans la Région africaine ne peuvent pas être exploitées en suivant les approches existantes ou si le rythme actuel est maintenu. Une approche stratégique fondée sur des systèmes de santé centrés sur la personne et susceptibles d'être adaptés en fonction des besoins spécifiques de chaque pays reste donc essentielle. Grâce à un engagement soutenu en faveur de la bonne gouvernance et à des investissements dans le domaine de la santé, à une action intersectorielle et à un leadership axé sur le développement et l'utilisation des innovations, il est tout à fait possible de combler le fossé sanitaire en Afrique en une génération.

42. Le Comité régional a examiné et adopté la stratégie proposée.